



CTMEN du 17 septembre 2019

Déclaration liminaire de la FSU

Cette année, sans véritable surprise, la rentrée se sera donc déroulée enveloppée, comme il est d'usage, des effets de communication ministérielle.

Le vécu des personnels dans les écoles, les établissements et les services est bien différent que ne s que pourrait laisser penser les premières déclarations ministérielles de l'année. Il y encore du chemin pour rétablir la confiance des personnels envers leur ministre.

L'instruction obligatoire à 3 ans n'a pas amélioré les conditions de scolarisation des élèves qui se retrouvent dans des classes chargées et aucun effort n'a été budgété en direction des DROM que cette obligation met en grande difficulté. D'autant que la seule légitimation avancée publiquement se résume à une petite phrase aux accents populistes sur les petites filles soi-disant victime du fondamentalisme islamiste.

La volonté d'imposer plus d'heures supplémentaires aux professeur-es des lycées et collèges ne maquent pas les conséquences des suppressions : les conditions de travail des personnels et d'études des élèves se dégradent. Les conditions de travail des personnels de direction ont également été fortement dégradées par la mise en œuvre des réformes des lycées qui ont nécessité, pour assurer une rentrée « techniquement réussie » une charge de travail excessive.

Les 400 emplois de personnels administratifs retirés des services et des établissements, les personnels infirmiers ou assistants de services sociaux en nombre trop insuffisant pour répondre à l'ensemble des exigences de leurs missions au regard des besoins des jeunes et du service public d'éducation alimentation à l'accumulation des difficultés de la rentrée. La FSU dénonce le nombre de postes gelés ou non remplacés en cette rentrée dans la filière sociale.

A quelques jours des annonces relatives au budget 2020, la FSU souligne la nécessité de retrouver une politique de créations d'emplois, qui permette de mettre en œuvre les mesures annoncées sans qu'elles n'entraînent de nouvelles dégradations de travail pour l'ensemble des personnels, mettant à mal la réussite des élèves. L'accroissement du nombre de démissions constatés dans les documents préparatoires à ce CTMEN est un signal d'alarme que la FSU voudrait voir pris très au sérieux.

Au-delà des créations des postes, il est urgent de résoudre les problèmes d'attractivité des carrières de l'éducation nationale. De ce point de vue, la reconnaissance salariale, des qualifications et de l'engagement professionnel quotidien des personnels méritent mieux que l'effet d'annonce en trompe-l'œil du ministre sur l'augmentation de 300 euros. Il ne s'agit que des mesures de carrière décidées avant l'arrivée du gouvernement actuel, retardées d'un an par ce dernier et dont la moyenne annoncée cache des disparités importantes. La FSU considère que la rémunération des personnels nécessite mieux que les affirmations aussi péremptives qu'inexactes ou approximatives que l'on a pu entendre dans les médias en marge de la publication du rapport de l'OCDE. La situation des personnels qui entrent dans le métier est alarmante. Certain-es perçoivent dorénavant la prime d'activité – mesure qui relève des dispositifs de lutte contre la pauvreté. Pour la FSU, il y a urgence à améliorer

notamment les salaires : Cela ne peut pas se faire sérieusement par des mesures s'appliquant à certains et pas à d'autres. Cela ne peut pas non plus être réduit à la limitation des dégradations immédiates pour les pensions des enseignant-es promises par le projet de contre-réforme des retraites.

Pour la FSU, il faut commencer par le dégel de la valeur du point d'indice pour rattraper les 10 points de pouvoir d'achat perdu sur la période, poursuivre le travail de revalorisation des carrières et des grilles indiciaires, sans oublier de revaloriser les régimes indemnitaires pour les rapprocher de la moyenne interministérielle afin reprendre le mouvement d'intégration des indemnités dans le traitement entamé par le transfert primes-points du protocole PPCR. Et il faut reconnaître les qualifications et la réalité du travail réalisé au quotidien par les personnels par un plan massif et ambitieux de requalification des emplois de C vers B et de B vers A pour les filières administratives et techniques, et la revalorisation à la catégorie A-type des filières sociales et infirmières.

Vous l'aurez compris, la FSU reste attachée à la fonction publique de carrière. Et la promulgation de la loi de transformation de la fonction publique cet été n'entame rien de sa détermination à défendre les droits des personnels et les principes d'égalité de traitement, de transparence, contre l'arbitraire et l'opacité managériale promis par l'affaiblissement des garanties statutaires des personnels que porte ce texte. Que ce soit pour les mutations des personnels, leurs promotions, leurs avancements, la FSU et ses syndicats nationaux s'attacheront à défendre les personnels avec une conviction renforcée, l'intérêt général et le principe d'égalité chevillés au corps. De même, nous continuerons de revendiquer des perspectives de titularisation pour les collègues non-titulaires et de dénoncer les recours massif au contrat, recours qui menacent le statut.

Les mobilisations des personnels du printemps et du début de l'été n'auront certes pas empêché la promulgation de la loi dite pour « une école de la confiance ». Elles auront contraint le ministre à abandonné certaines dispositions de son projet comme les EPLESF. Cependant, le fond de la politique éducative n'est pas modifiée. La FSU et les personnels continuent de la contester.

Dans la voie professionnelle, le CHSCT ministériel a confirmé l'alerte sociale déposée par la FSU sur les impacts psycho-sociaux liés à la réforme. Au-delà de la charge accrue de travail, l'ensemble des dispositifs va avoir de lourdes conséquences sur la santé physique, mentale et sociale des personnels. Pour la FSU, il est inacceptable que le ministère, selon sa très mauvaise habitude, n'ait pas réalisé une étude d'impact en amont de cette réforme. Lors des CHSCT, à tous les niveaux, le ministère ou les autorités déconcentrés ne proposent quasiment jamais de mesures urgentes pour remédier aux problèmes dénoncés. Lors de ce CHSCTM, a été voté à la majorité un avis favorable à l'abandon de cette réforme et là a mise en place de véritables concertations pour renforcer l'enseignement professionnel public. La FSU attend une réponse ministérielle à celui-ci.

Dans les lycées généraux et technologique, les conséquences de la réforme des lycées sur les conditions de travail se font déjà sentir : éclatement du groupe classe, dégradation de la qualité des emplois du temps des élèves comme des professeurs, intervention de plus 40 professeurs dans un grand nombre de division, ce qui interroge sur la tenue future des conseils de classe et le suivi pédagogique des élèves... Du côté du baccalauréat, les personnels se trouvent face à une improvisation totale de l'administration : indemnisation des examens pour se limiter aux compétences de ce comité. En collège comme en lycée, l'augmentation des effectifs d'élèves dans un contexte de suppression d'emploi conduit à une augmentation significative du nombre d'élève à prendre en charge.

La mise en œuvre de la nouvelle circulaire de gestion des AESH est plus que chaotique. Alors que l'objectif affiché était une augmentation de la rémunération des personnels, le calcul du temps de travail fait dans certaines académies conduit à une diminution du temps effectif de travail sans augmentation de la rémunération. Dans d'autres, des non-renouvellements de contrats ont eu lieu pour pouvoir financer l'augmentation de la rémunération d'AESH. La mise en place des PIAL conduit à une dégradation des conditions de travail des AESH :

éclatement des services sur plusieurs lieux, plusieurs élèves suivis au détriment de la qualité de l'accompagnement. La FSU demande qu'un bilan de la mise en oeuvre de la circulaire de de la création des PIAL soit présenté en CTM avant l'été et rappelle sa demande de création d'un corps de catégorie B pour le recrutement de ces personnels.

A l'ordre du jour de ce CTMEN est notamment inscrit l'adoption des principes d'un schéma directeur de la formation continue. Pour la FSU, c'est un exemple de concertation ratée sur un objet indispensable à l'évolution de notre professionnalisme. Malgré un discours, a priori réceptif, peu d'évolution sur un document qui resserre l'objectif : faire de la formation continue essentiellement un outil d'accompagnement, de support et de promotion des réformes. Pour la FSU, la formation continue doit au contraire viser à améliorer les compétences professionnelles des personnels, répondre à leurs demandes de formation et accompagner leurs pratiques. En d'autres termes, c'est un rendez-vous gâché ou manqué qu'organise le ministère sur cette question toute à la fois cruciale et en souffrance depuis des années.

Concernant le projet de décret relatif aux recherches expérimentations, si la FSU considère qu'un cadrage est nécessaire, pour autant il n'est pas acceptable que celui-ci se restreigne aux partis-pris ministériels. Qu'en est-il par exemple des expérimentations à l'initiative d'équipes d'enseignant-es et de chercheurs ?

Q
u
a
n
t

a
u

p
r
o
j
e
t

d
e

t
e
x
t
e

i
n
s
t
a
u
r
a
n